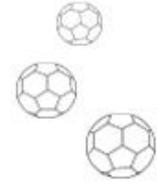


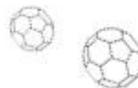
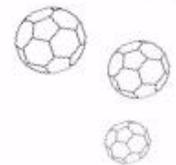
On est tous handballeurs



Handball Formation Méditerranée



Formations 2013-2014





SOMMAIRE

Présentation des formations	Page 2
Animateur - Accompagnateur	Page 4
Jeune Animateur	Page 5
Animateur de Handball	Page 6
Entraîneur Régional de Handball	Page 8
Recyclage	Page 11
Validation d'Expérience	Page 13
BPJEPS Sports Co Handball	Page 15
DEJEPS Handball	Page 19
Gestion Associative	Page 23
Gest'Hand et Feuille de Match Electronique	Page 25
Dossiers d'inscription	Page 27
Convention de formation	Page 33



JE SOUHAITE ME FORMER POUR ETRE :

Entraîneur bénévole	Entraîneur salarié	Dirigeant ou salarié de structure
⤵	⤵	⤵
Diplômes fédéraux	Diplômes d'Etat	Formations HFM

- **Diplômes fédéraux :**

Architectures des formations			Organisme de formation	Durée
Accompagnateur			HFM	28 h
Jeune Animateur				120 h
Animateur de Handball				120 h
Recyclage				20 h
Validation d'Expérience				20 h
Entraîneur Régional				120 h
Entraîneur Inter-Régional				FFHB -DTN – Zone
Enfants	Jeunes	Adultes		
Entraîneur Fédéral				
Enfants	Jeunes	Adultes	FFHB-DTN	160 h

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger le guide des formations fédérales sur le site de la Fédération Française de Handball.

- **Diplômes d'Etat :**

Métiers	Diplômes	Organisme de formation	Durée
Animateur rémunéré	BP*JEPS Spécialité Sports Collectifs <i>*Brevet Professionnel</i>	HFM	700 h
Entraîneur rémunéré Responsable de Pôle Espoir Entraîneur de Centre de Formation	DE*JEPS Perfectionnement Sportif – Handball <i>*Diplôme d'Etat</i>	HFM	700 h
Entraîneur de LNH, LFH, Pro D2 M Formateur de formateurs Directeur technique de club	DES*JEPS Performance sportive – Handball <i>*Diplôme d'Etat Supérieur</i>	FFHB	1200 h

- **Formations HFM :**

Fonctions	Formations	Organisme de formation	Durée
Dirigeant bénévole	Gestion Associative	HFM	28 h
Dirigeant bénévole, salarié de club	Gest'Hand Feuille de match Electronique	HFM	28 h



Formation Animateur de Handball

On est tous handballeurs



1 - FORMATION « ANIMATEUR-ACCOMPAGNATEUR »

La formation « Accompagnateur » est mise en place pour apporter les fondamentaux de la fonction de « dirigeant d'équipe » aux accompagnateurs (parent, jeune dirigeant, ...) qui secondent les entraîneurs officiels.

Compétences visées :

- accompagner une équipe
- gérer administrativement une équipe

Niveau requis : Toute personne qui débute dans l'encadrement.

Conditions :

- Être licencié
- Accompagner un collectif régulièrement
- Être âgé de 16 ans au minimum

Déroulement : En modules de 1 ou 2 jours, en FOAD (formation ouverte à distance) et en tutorat dans la structure.

L'Ecole Méditerranéenne de Handball est une circonstance de formation obligatoire.

Durée de la formation totale : 21 heures (présentiel)

Dates de la formation : du 31 août 2013 au 20 octobre 2013

Date limite d'inscription : 31 juillet 2013

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 50 euros (dont la participation à l'Ecole Méditerranéenne de Handball).

Les dates de formation :

Modules	Date	Lieux
Ecole Med HB	31 Août / 1 ^{er} Septembre 2013	Plan de Cuques
M1	20 octobre 2013	Aix *

* Lieux à confirmer



2 - FORMATION « JEUNE ANIMATEUR »

La formation « Jeune Animateur » est mise en place pour apporter les fondamentaux de la fonction d'« Animateur » aux jeunes de 15 à 17 ans qui secondent les entraîneurs officiels ou qui souhaitent devenir entraîneur.

Compétences visées :

- accompagner une équipe
- gérer administrativement une équipe
- animer des séances d'entraînement

Niveau requis : Tout jeune qui débute dans l'encadrement.

Conditions :

- Être licencié
- Être âgé de 15 ans au minimum

Déroulement : En modules de 2 jours, en FOAD (formation ouverte à distance).

Les modules de 2 jours se déroulent durant les vacances scolaires. La formation se réalise sur 2 ans.

Durée de la formation totale : 120 heures (présentiel)

Dates de la formation : de Toussaint 2013 à Eté 2015

Date limite d'inscription : 31 juillet 2013

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 50 euros

Les dates de la formation :

Modules	Dates *	Lieux *
M1	Toussaint 2013	Miramas
M2	Février 2014	Aix
M3	Pâques 2014	Avignon
M4	Eté 2014	Istres
M5	Toussaint 2014	Miramas
M6	Février 2015	Aix
M7	Pâques 2015	Avignon
M8	Eté 2015	Istres

**Dates et lieux à confirmer*



3 - FORMATION « ANIMATEUR »

La formation « Animateur » est mise en place pour les entraîneurs débutants ou sans qualification qui souhaitent se former.

La stagiaire inscrit a deux ans pour valider sa formation.

Compétences visées :

- Proposer des séances attractives favorisant l'adhésion du joueur
- Conduire une équipe en compétition et la gérer au sein de l'association
- Contribuer au développement de la pratique du handball par le plus grand nombre, en accueillant tous les publics
- Contribuer au développement de la structure.

Niveau requis : Toute personne qui débute dans l'encadrement ou sans qualification.

Conditions :

- Être licencié
- Avoir en charge un collectif
- Être âgé de 16 ans au minimum

Déroulement : En modules de 1 ou 2 jours, en FOAD (formation ouverte à distance), et en tutorat dans la structure.

3 formules au choix sont proposées aux entraîneurs. **Le nombre de places dans chaque formule est limité.**

L'Ecole Méditerranéenne de Handball est une circonstance de formation obligatoire.

Durée de la formation totale : 120 heures (84h présentiel, 36h FOAD)

Dates de la formation : du 31 août 2013 au 31 août 2014

Date limite d'inscription : 31 juillet 2013

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 1 200 euros (dont la participation à l'Ecole Méditerranéenne de Handball).

(Possibilité de prise en charge par les OPCA au titre du Plan de Formation – CIF)

À noter : Cette qualification d'Animateur de handball valide par équivalence les UC (unités capitalisables) 8 et 9 du BP JEPS Sports collectifs mention handball.



Les dates de la formation : * Les lieux sont à confirmer

FORMULE 1 (Places limitées à 20)

Modules	Dates	Lieux *
Ecole Med HB	31 Août / 1 ^{er} Septembre 2013	Plan de Cuques
M1	20 octobre 2013	Aix
M2	11 novembre 2013	Istres
M3	22 décembre 2013	Aix
M4	5 janvier 2014	Aix
M5	9 mars 2014	Istres
M6	4 mai 2014	Aix
M7	29 juin 2014	Aix
M8	6 juillet 2014	Aix

FORMULE 2 (Places limitées à 20)

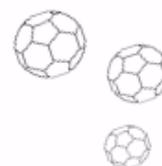
Modules	Dates	Lieux *
Ecole Med HB	31 Août / 1 ^{er} Septembre 2013	Plan de Cuques
M1-M2	19 et 20 octobre 2013	Méjannes
M3	21 décembre 2013	Avignon
M4	5 janvier 2014	Aix
M5	22 février 20014	Avignon
M6	9 mars 2014	Istres
M7-M8	3 et 4 mai 2014	Méjannes

FORMULE 3 (Places limitées à 10)

Modules	Dates	Lieux *
Ecole Med HB	31 Août / 1 ^{er} Septembre 2013	Plan de Cuques
M1-M2	1 et 2 novembre 2013	Aix
M3-M4	22 et 23 février 2014	Istres
M5-M6	19 et 20 avril 2014	Aix
M7-M8	28 et 29 juin 2014	Aix



Formation Entraîneur Régional de Handball



On est tous handballeurs



FORMATION « ENTRAINEUR REGIONAL »

La formation « entraîneur régional » est mise en place pour les entraîneurs ayant obtenu la qualification « Animateur » et qui veulent poursuivre leur formation.

La stagiaire inscrit a deux ans pour valider sa formation.

Compétences visées :

- Conduire une évaluation générale de son collectif
- Construire et animer des séances d'entraînement en référence à des objectifs
- Encadrer et manager une équipe engagée en compétition
- Organiser l'ensemble de la saison sportive.

Niveau requis : Cette formation s'adresse aux Animateurs de handball qui souhaitent progresser dans l'entraînement ou aux personnes ayant été accompagnées dans le cadre d'une Validation d'Expérience.

Conditions :

- Être licencié
- Entraîner régulièrement une équipe
- Être titulaire d'un diplôme d'Animateur

Le nombre de places est limité à 20.

Déroulement : En modules de 1 ou 2 jours, en FOAD (formation ouverte à distance), en observations de séances, en participation à des manifestations et en tutorat dans la structure.

L'Ecole Méditerranéenne de Handball est une circonstance de formation obligatoire.

Durée de la formation totale : 120 heures (77h présentiel, 43h FOAD)

Dates de la formation : du 31 août 2013 au 31 août 2014

Date limite d'inscription : 31 juillet 2013

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 1 200 euros (dont la participation à l'Ecole Méditerranéenne de Handball).

(Possibilité de prise en charge par les OPCA au titre du Plan de Formation – CIF)

À noter : Cette qualification d'Entraîneur Régional de handball est un prérequis pour la formation DE JEPS perfectionnement sportif mention handball.



Les dates de la formation :

Modules	Dates	Lieux
Ecole Med HB	31 Août / 1 ^{er} Septembre 2013	Plan de Cuques
M1	20 octobre 2013	Aix
M2	1/2/3 novembre 2013	Ste Tulle
M3	4 et 5 janvier 2014	Manosque
M4	22 et 23 février 2014	Aix
M5	20 avril 2014	Boulouris



On est tous handballeurs



RECYCLAGE

Cette formation s'adresse aux entraîneurs dont les cartes de qualification ne sont plus valides (3 ans pour l'Animateur et 5 ans pour l'Entraîneur régional).

Déroulement : le recyclage est validé par

- la participation des stagiaires à une circonstance de formation régionale (2 journées)
- le rendu d'un dossier sur l'équipe entraînée

Durée de la formation totale : 20 heures (présentiel, FOAD)

Dates de formation : Août 2013 à septembre 2014

Date limite d'inscription : toute l'année

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 100 euros (dont la participation à l'Ecole Méditerranéenne de Handball).

A noter :

- *Les niveaux départementaux peuvent recycler leur diplôme en participant à la formation de niveau supérieur (Entraîneur régional).*
- *Les niveaux régionaux peuvent recycler leur diplôme en participant en participant à la formation de niveau supérieur (Entraîneur interrégional).*

Le dossier « **Recyclage** » est envoyé à l'entraîneur suite à son inscription.

L'Ecole Méditerranéenne de Handball est une circonstance de recyclage.

Validation d'Expérience

On est tous handballeurs



VALIDATION D'EXPERIENCE

Les entraîneurs sans qualification ou possédant un diplôme antérieur à 2008 (ex BF1, Niveau 1, Niveau 2) ont la possibilité de faire valider leur expérience.

Déroulement : La validation d'expérience est validée par les formateurs de l'organisme de formation sur production d'un dossier relatant le parcours détaillé du stagiaire et la gestion des différentes équipes.

Durée de la formation totale : 20 heures (présentiel, FOAD, suivi)

Dates de formation : Août 2013 à septembre 2014.

Date limite d'inscription : toute l'année.

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 200 euros (correspondants aux frais de déplacements et de suivi)

Le dossier de **Validation d'Expérience** est envoyé à l'entraîneur suite à son inscription. Un rendez-vous est pris entre l'entraîneur et un formateur pour le suivi de séance.



**BPJEPS
Sports Co
Handball**

On est tous handballeurs



BREVET PROFESSIONNEL JEPS SPORTS COLLECTIFS MENTION HANDBALL

Le BPJEPS est un diplôme de niveau IV (bac) permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie.

Niveau requis : Cette formation en alternance s'adresse aux salariés ou futurs salariés de club. Pas de niveau requis.

Conditions :

- Avoir 18 ans (à la date des examens)
- Être titulaire du PSC1
- Satisfaire aux épreuves de sélection (écrit, oral, ...)

Compétences visées :

- Etre capable d'exercer les fonctions d'animateur dans les 7 disciplines correspondantes aux mentions (le basket-ball, le football, le handball, le hockey sur gazon, le rugby à XIII, le rugby à XV et le volley-ball)
- EC de conduire des cycles d'apprentissage dans la mention préparée.

Déroulement : formation en modules de 3 à 5 jours par mois et en FOAD (formation ouverte à distance).

Durée de la formation totale : 1400 heures (dont 700 en centre et 700 en entreprise)

Dates de formation : 14 octobre 2013 au 31 octobre 2014

Date limite d'inscription : 15 août 2013

Frais d'inscription : aucun

Frais de formation : 7 000 euros

(Possibilité de prise en charge par les OPCA au titre du Plan de Formation – CIF)

A noter : Le BPJEPS prépare au métier d'animateur des activités « sports collectifs ». L'éducateur est employé pour animer, initier, faire découvrir des activités s'appuyant sur les sports collectifs, les promouvoir et conduire les actions.



Les contenus de formation

Unités Capitalisables transversales

UC1 : Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC2 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action

UC3 : Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure

Unités Capitalisables spécifiques

UC5 : Etre capable de préparer une action d'animation dans le champ des sports collectifs

UC6 : Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de sports collectifs

UC7 : Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des sports collectifs

UC8 : Etre capable de conduire une action éducative dans le champ des activités du handball

UC9 : Etre capable de maîtriser les outils ou techniques des activités du handball

Unité Capitalisable d'adaptation à l'emploi

UC10 : Etre capable de créer un évènement sportif ou extra-sportif



Le programme prévisionnel de formation

Sept	Oct	Nov	déc-13	janv-14	Févr	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	sept-14	oct-14
1	1	féried	1	féried	1	1	1	féried	1	1	1	1	1
2	2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8		8	8	8	8	8	féried	8	8	8	8	8
9	9		9	9	9	9	9	féried	9	9	9	9	9
10	10		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	féried	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13		13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14		14	14	14	14	14	14	14	féried	14	14	14
15	15		15	15	15	15	15	15	15	15	15 féried	15	15
16	16		16	16	16	16	16	16	16	16	16	certif	16
17	17		17	17	17	17	17	17	17	17	17	UC	17
18	18		18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19		19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20		20	RMSP	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21		21	21	21	21	21	féried	21	21	21	21	21
22	22		22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23		23	23	23	23	23	23	23	23	23	certif	23
24	24		24	24	24	24	24	24	24	24	24	UC	24
25	25		25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26		26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27		27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28		28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29		29	29	29	29	29	féried	29	29	29	29	29
30	30		30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31		31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
Sélect*+positionnement				Centre		Entreprise		Foad (formation à distance)		Animateur			Vacances



DEJEPS
Perfectionnement
Sportif
Handball

On est tous handballeurs



DIPLOME D'ETAT JEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF HANDBALL

Le DE JEPS est un diplôme de niveau III (bac+2) permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie et amène à une qualification d'Entraîneur Interrégional (avec un des 3 volets : Enfants, Jeunes ou Adultes)

Compétences visées :

- Etre capable de concevoir un projet d'action
- Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Etre capable d'encadrer la discipline sportive handball en sécurité

Niveau requis : Cette formation en alternance s'adresse aux salariés ou futurs salariés de club, titulaires du niveau Entraîneur Régional.

Conditions :

- Avoir 18 ans
- Pouvoir justifier de 3 années d'Entraîneur
- Pouvoir justifier de 3 années de joueur
- Être titulaire du PSC1
- Satisfaire aux épreuves de sélection (oral, écrit, ...)

Déroulement : formation en modules de 3 à 5 jours par mois et en FOAD (formation ouverte à distance).

Durée de la formation totale : 1400 heures (dont 700 en centre et 700 en entreprise)

Dates de formation : 6 Janvier 2014 au 19 décembre 2014

Date limite d'inscription : 15 octobre 2013

Frais d'inscription : aucun

Frais de formation : 7 000 euros

(Possibilité de prise en charge par les OPCA au titre du Plan de Formation – CIF)

A noter : *Le titulaire de ce diplôme, peut exercer des fonctions d'Entraîneur de Handball de club contre rémunération. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique du club ou d'un groupe. Il conduit, par délégation, les projets sportifs et de développement de la structure.*



Les contenus de formation

UC1 : Etre Capable de concevoir un projet d'action	
160 heures	<p>EC d'analyser les enjeux du contexte professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC d'observer, analyser et évaluer le contexte professionnel - EC d'analyser les tâches, mobiliser et développer des ressources - EC de prendre en compte le cadre institutionnel et règlementaire - EC d'utiliser les outils « vidéo » et informatiques dans la construction du projet <p>EC de formaliser les éléments d'un projet d'action</p> <p>EC de définir les moyens nécessaires à la mise oeuvre d'un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de rechercher des sources documentaires et d'information - EC de créer des ressources documentaires et d'information
UC2 : Etre Capable de coordonner un projet d'action	
140 heures	<p>EC d'animer une équipe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de manager une équipe et de communiquer (Management des ressources individuelles et des groupes sportifs, Communication interne et externe) <p>EC de promouvoir les actions programmées</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC d'observer, analyser et évaluer le déroulement du programme d'action <p>EC de gérer la logistique des programmes d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC d'utiliser les outils « vidéo » et informatiques dans la mise en oeuvre du projet - EC de gérer des moyens <p>EC d'animer la démarche qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de gérer des structures
UC3 : Etre Capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en Handball	
325 heures	<p>EC de conduire une démarche d'entraînement</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC d'évaluer le niveau de jeu des joueurs - EC de choisir des modalités pédagogiques adaptées au public et à l'objectif - EC de programmer un cycle de travail - EC de définir des critères, des modalités et des outils d'évaluation - EC de concevoir une séquence de formation des cadres - EC de rédiger des documents de synthèse de formation ... - EC d'adapter les stratégies pédagogiques aux publics et aux lieux d'intervention. <p>EC de conduire des actions de formation</p>
UC4 : Etre Capable d'encadrer la discipline sportive handball en sécurité	
75 heures	<p>EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de définir et prendre en compte prioritairement les situations dangereuses - EC de présenter les « fondamentaux » permettant de jouer en sécurité <p>EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC d'évaluer les "conduites à risques" des joueurs - EC de garantir un climat "sécuritaire" à l'entraînement et en compétition <p>EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC de développer et promouvoir les valeurs du handball ...



Gestion Associative

On est tous handballeurs



GESTION ASSOCIATIVE

La formation s'adresse aux dirigeants bénévoles et aux salariés des associations sportives souhaitant acquérir les connaissances nécessaires à la gestion du club.

Compétences visées :

- gérer administrativement une association
- gérer des ressources humaines
- gérer un budget associatif

Niveau requis : La formation consiste à faire acquérir aux membres d'une association handball, les connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Conditions :

- Être licencié
- Faire partie du Conseil d'Administration de l'association ou être salarié
- Être âgé de 18 ans au minimum

Déroulement : En 4 modules de 3h30 et 1 module complémentaire (Ecole Méditerranéenne de Handball).

Durée de la formation totale : 28 heures

Dates de la formation : de septembre 2013 à juin 2014

Les ½ journées de formation sont fixées en fonction des structures demandeuses.

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 280 euros

(Possibilité de prise en charge par les OPCA au titre du Plan de Formation – CIF)

A NOTER : *Un certificat de formation à la gestion associative est délivré en fin de formation. Ce certificat sera bientôt obligatoire et nécessaire pour toute demande de subvention auprès des collectivités.*



Gest'Hand FDME

On est tous handballeurs



GEST'HAND ET FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

La formation « Gest'Hand et FDME » est mise en place pour les dirigeants et salariés de structures qui ont besoins de se former à l'utilisation des outils informatiques de gestion du handball.

Compétences visées :

- gérer informatiquement une association
- gérer informatiquement une compétition

Conditions :

- Être licencié
- Faire partie du Conseil d'Administration de l'association ou être salarié
- Être âgé de 18 ans au minimum

Déroulement : En 8 modules de 3 heures 30 en centre et en structure.

Durée de la formation totale : 28 heures

Dates de la formation : de septembre 2013 à juin 2014

Les ½ journées de formation sont fixées en fonction des structures demandeuses.

Frais d'inscription : 150 euros

Frais de formation : 280 euros

(Possibilité de prise en charge par les OPCA au titre du Plan de Formation – CIF)

A NOTER : La gestion des compétitions par FDME est obligatoire pour la saison 2013-2014.



Dossiers d'inscription

On est tous handballeurs



NOTICE EXPLICATIVE

Les formations organisées par Handball Formation Méditerranée sont payantes. Le coût des formations dépend de la formation, de la prise en charge possible et du statut du club.

NB : *Tout employeur a l'obligation de former ses salariés dans le cadre d'un plan de formation.*

Les montants alloués par l'OPCA du sport (Agefos) pour l'année 2013 sont de :

- **2 000 euros** pour les bénévoles
- **6 000 euros** pour les salariés

Tout salarié a droit de suivre une formation au titre de la formation continue des salariés.

Les prises en charge de la formation :

Pour un Club employeur	
Public formé	Prise en charge
Entraîneur salarié	100% par Agefos
Bénévole dirigeant (CA)	100% par Agefos

Si l'entraîneur ou le bénévole dirigeant est salarié d'une entreprise (autre que le club), il peut demander une prise en charge de la formation, au titre du DIF, auprès de l'OPCA de son entreprise.

Dans le cas de non prise en charge par un OPCA, Handball Formation Méditerranée ne facture au club, que l'acompte de formation (pour animateur et entraîneur régional) :

Formation	Acompte	Formation	Acompte
Accompagnateur	50,00	Jeune animateur	50,00
animateur	200,00	entraîneur régional	200,00
Validation d'Expérience	200,00	Recyclage	100,00
Gestion associative	280,00	Gest'Hand FDME	280,00

Les coûts de formation comprennent les frais pédagogiques mais pas les frais d'inscription (150 euros) ni les frais d'hébergement et de restauration (à charge des stagiaires).

Les inscriptions aux formations ne seront validées qu'à réception de la totalité des documents administratifs (dossier d'inscription, photo, convention de formation et chèque). Les frais de formation seront rendus en cas de prise en charge de l'OPCA.

Le dossier de demande de prise en charge auprès d'Agefos sera géré dès réception de l'inscription par la responsable administrative de HFM.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Fiche à renvoyer à HFM/LPAHB avant le 31 juillet 2013

INTITULE DE LA FORMATION ENTRAINEUR SOUHAITEE :

<input type="checkbox"/> Accompagnateur	<input type="checkbox"/> Jeune Animateur	<input type="checkbox"/> Animateur	<input type="checkbox"/> Entraîneur régional
		<input type="checkbox"/> F1 <input type="checkbox"/> F2 <input type="checkbox"/> F3	

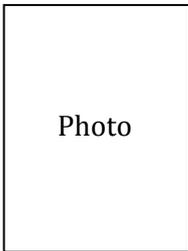
ATTENTION : places limitées en Animateur (par formule) et en Entraîneur Régional.

Club :N° de Siret :

NOM :PRENOM :

Adresse :

Profession :



Salarié(e) au club : OUI NON Si oui, Type de contrat :

Date naissance : Téléphone :

E-mail :

Diplôme fédéral obtenu :

Année d'obtention :

Equipe entraînée pour la saison ____/____:

Jours d'entraînement	horaire	lieu
1		
2		
3		

Joindre à la fiche d'inscription :

- ✓ Une photo
- ✓ Un chèque (frais d'inscription + formation) à l'ordre de HFM-LPAHB
- ✓ La convention de formation signée (1 exemplaire)

Tout dossier d'inscription incomplet vous sera retourné



DOSSIER D'INSCRIPTION

Fiche à renvoyer à HFM/LPAHB avant le 31 juillet 2013

INTITULE DE LA FORMATION ENTRAINEUR SOUHAITEE :

<input type="checkbox"/> Recyclage	<input type="checkbox"/> Validation d'expérience
------------------------------------	--

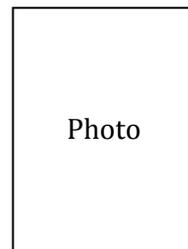
Club :N° de Siret :

NOM :PRENOM :

Adresse :

.....

Profession :



Salarié(e) au club : OUI NON Si oui, Type de contrat :.....

Date naissance :..... Téléphone :

E-mail :

Diplôme fédéral obtenu :.....

Année d'obtention :.....

Equipe entraînée pour la saison ____/____:.....

Jours d'entraînement	horaire	lieu
1		
2		
3		

Joindre à la fiche d'inscription :

- ✓ Une photo
- ✓ Un chèque (frais d'inscription + formation) à l'ordre de HFM-LPAHB
- ✓ La convention de formation signée (1 exemplaire)

Tout dossier d'inscription incomplet vous sera retourné



DOSSIER D'INSCRIPTION

Fiche à renvoyer à HFM/LPAHB avant le 15 août 2013

INTITULE DE LA FORMATION SOUHAITEE :

<input type="checkbox"/> BPJEPS SPORTS CO HANDBALL	<input type="checkbox"/> DEJEPS HANDBALL
--	--

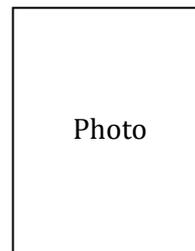
Club :N° de Siret :

NOM :PRENOM :

Adresse :

.....

Profession :



Salarié(e) au club : OUI NON Si oui, Type de contrat :

Date naissance : Téléphone :

E-mail :

Diplôme fédéral obtenu :

Année d'obtention :

Equipe entraînée pour la saison ____/____:

Jours d'entraînement	horaire	lieu
1		
2		
3		

Joindre à la fiche d'inscription :

- ✓ Une photo
- ✓ La copie du PSC1

D'autres documents sont demandés après l'inscription.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Fiche à renvoyer à HFM/LPAHB avant le 1^{er} septembre 2013

INTITULE DE LA FORMATION SOUHAITEE :

<input type="checkbox"/> Gestion associative	<input type="checkbox"/> Gest'Hand / FDME
--	---

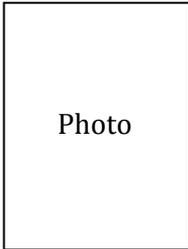
Club :N° de Siret :

NOM :PRENOM :

Adresse :

.....

Profession :



Salarié(e) au club : OUI NON Si oui, Type de contrat :.....

Date naissance : Téléphone :

E-mail :

Mission au sein du club :.....

Nombre d'années en fonction dans le club :.....

- ✓ Une photo
- ✓ Un chèque (frais d'inscription + formation) à l'ordre de HFM-LPAHB
- ✓ La convention de formation signée (1 exemplaire)

Tout dossier d'inscription incomplet vous sera retourné



CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation :

Handball Formation Méditerranée

N° de SIRET : 317 101 277 00034

N° de déclaration d'activité : 93131363813

Auprès de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur

2) La structure :

Nom de la structure :

N° d'affiliation à la FFHB :

Nom, Prénom du stagiaire :

N° de Licencie :

est conclue la convention suivante, dans le cadre de la formation des entraîneurs de Handball.

Article 1 : objet de la convention

En exécution de la présente convention, Handball Formation Méditerranée s'engage à organiser les actions de formation intitulée « » d'une durée deheures.

Chaque action de formation est définie par une annexe jointe à la présente convention, qui indique son objet, son programme, sa durée, ses dates, le lieu de déroulement du stage, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités de contrôle des connaissances,...

Article 2 : Dispositions financières

- a) La structure, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation de :.....€. Les frais d'inscriptions sont de 150 euros. Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge du stagiaire.
- b) L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.
- c) Le chèque de règlement doit être libellé et adressé à HFM - LPAHB à la fin de la formation. Une facture sera adressée dès réception.

Article 3 : Dédit ou abandon

- a) En cas de résiliation de la présente convention par la structure à moins de 2 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées à l'annexe, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action.

- b) En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, la structure se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 2 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du,
pour s'achever au

Article 5 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Aix en Provence sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait en trois exemplaires, à, le

Pour la structure :
Nom, qualité du signataire
Tampon et signature

Pour l'organisme de formation :
Victor NATAF,
Directeur

Pour le stagiaire :
Nom, prénom
Signature